



# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY DU CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

- SESSION 2023 -

## SOMMAIRE INTERACTIF

---

<b>SOMMAIRE INTERACTIF</b> .....	<b>2</b>
<b>LE CADRE RÉGLEMENTAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>L'ORGANISATION NATIONALE</b> .....	<b>3</b>
<b>LA SESSION 2023 ORGANISEE PAR LE CDG69</b> .....	<b>3</b>
<b>Le calendrier</b> .....	<b>4</b>
<b>La composition du jury</b> .....	<b>4</b>
<b>Les principaux chiffres de la session</b> .....	<b>4</b>
<b>LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ</b> .....	<b>5</b>
<b>Choix du domaine lors de l'inscription</b> .....	<b>7</b>
<b>Concours externe</b> .....	<b>7</b>
Observations des correcteurs sur l'épreuve de questions par domaine .....	7
Observations des correcteurs sur l'épreuve de note sur les collectivités territoriales.....	7
Notation des épreuves écrites du concours externe .....	8
<b>Concours interne et troisième concours</b> .....	<b>9</b>
Observations des correcteurs sur l'épreuve de note par domaine.....	9
Notation des épreuves écrites du concours interne et du troisième concours .....	9
<b>Le profil des candidats présents à l'écrit</b> .....	<b>10</b>
<b>L'admissibilité</b> .....	<b>11</b>
<b>LES ÉPREUVES D'ADMISSION</b> .....	<b>11</b>
<b>L'épreuve d'entretien</b> .....	<b>11</b>
<b>Remarques du jury</b> .....	<b>12</b>
<b>Notation des épreuves d'entretien</b> .....	<b>13</b>
<b>L'admission</b> .....	<b>13</b>
<b>Le profil des lauréats</b> .....	<b>14</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>14</b>

---

## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

---

Le cadre d'emplois de rédacteur territorial comprend les grades suivants :

- ↓ Rédacteur (*1<sup>er</sup> grade*)
- ↓ Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (*2<sup>ème</sup> grade*)
- ↓ Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (*3<sup>ème</sup> grade*)

Le concours d'accès au grade de rédacteur comporte trois voies :

- un concours externe ouvert, pour 30% au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente ;
- un concours interne ouvert, pour au plus 50% des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics comptant au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours ;
- un troisième concours ouvert, pour 20% au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant 4 ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles de droit privé ou d'un ou plusieurs mandats d'élu local ou de responsable associatif.

## L'ORGANISATION NATIONALE

---

Les concours de rédacteur et de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe sont organisés simultanément tous les 2 ans, en alternance avec les examens professionnels. Un calendrier commun à tous les centres de gestion organisateurs est appliqué pour les périodes d'inscription et la date des épreuves écrites. Pour cette session, 19 centres de gestion ont été organisateurs du concours de rédacteur sur le territoire métropolitain et 2 centres de gestion en outre-mer.

Les cadrages et les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont identiques pour l'ensemble des centres de gestion.

## LA SESSION 2023 ORGANISEE PAR LE CDG69

---

Le concours de rédacteur est organisé par le cdg69 pour les besoins des collectivités territoriales de l'ancienne région Rhône-Alpes, le cdg63 organisant le concours pour les collectivités de l'ancienne région Auvergne.

## Le calendrier

<b>Inscriptions (dates nationales)</b>	Du 07/02/2023 au 23/03/2023
<b>Épreuves écrites (date nationale)</b>	Jeudi 19 octobre 2023
<b>Résultats d'admissibilité</b>	Vendredi 15 décembre 2023
<b>Épreuves d'admission</b>	Du lundi 18 au jeudi 21 mars 2024
<b>Résultats d'admission</b>	Mardi 26 mars 2024

## La composition du jury

Le rôle du jury est de délibérer sur les résultats des écrits et sur le nombre de candidats admissibles, de conduire les épreuves orales et de délibérer sur le nombre de candidats admis au vu des résultats obtenus. Il revient au président du concours d'assurer la police des opérations et de dresser un bilan à l'issue de l'admission.

Le jury, désigné par arrêté du Président du cdg69, compte un nombre égal de représentants des trois collèges réglementaires : élus locaux, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux. Dans un objectif de parité, le jury est composé en respectant une proportion réglementaire de 40% minimum de femmes ou d'hommes.

Le jury du concours comportait cette année 24 membres dont 54% de femmes et 46% d'hommes. La composition du jury permet de respecter les spécificités des territoires grâce à la sollicitation d'élus locaux représentants des petites, moyennes et grandes collectivités, des fonctionnaires territoriaux et des personnalités qualifiées.

## Les principaux chiffres de la session

	Postes ouverts	Admis à concourir	Présents à l'écrit (% admis à concourir)	Ratio présents/poste	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral	Admis (seuil)	Postes après transfert
<b>Concours externe</b>	100	896	460 (51,3%)	4,6	89 (10,00)	88	66 (10,50)	66
<b>Concours interne</b>	115	1676	1 184 (70,6%)	10,3	231 (10,50)	224	143 (10,88)	143
<b>Troisième concours</b>	15	154	118 (76,6%)	7,8	42 (10,00)	41	21 (10,75)	21
<b>TOTAL</b>	230	2726	<b>1 753 (64,3%)</b>	/	<b>362</b>	<b>353</b>	/	<b>230</b>
<b>Rappel session 2021</b>	190	2 948	1 761 (59,7%)	/	323	309	/	190

La session 2023 a vu une augmentation de 21% des postes ouverts par rapport à 2021, passant de 190 à 230. Bien que le nombre d'admis à concourir ait légèrement diminué, le nombre de présents à l'écrit est resté stable avec une proportion plus élevée de candidats présents.

La sélectivité du concours externe a considérablement diminué, passant de 8,75 candidats par poste à 4,60. Cette diminution est principalement due à l'augmentation significative du nombre de postes ouverts (de 57 à 100).

Le concours interne reste très concurrentiel avec plus de 10 candidats présents par poste ouvert. L'augmentation du nombre de postes ouverts en 2023 (115 contre 95 en 2021) et le nombre de postes après transfert (143) rend le concours légèrement moins sélectif qu'en 2021, mais il demeure toujours très sélectif avec au final plus de 8 candidats présents à l'écrit pour un poste.

Contrairement aux deux autres voies, le troisième concours a vu une augmentation notable de son ratio, passant de 3,8 candidats présents à l'écrit par poste à 7,8. Cette augmentation est principalement due à la réduction significative du nombre de postes ouverts (de 38 à 15).

## LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves écrites se sont déroulées dans deux centres d'examen, dans la salle du Double Mixte à Villeurbanne (69) et dans les locaux du cdg69 à Sainte-Foy-lès-Lyon (69).

Le concours externe comporte deux épreuves écrites tandis que le concours interne et le troisième concours comptent une seule épreuve d'admissibilité. Les mêmes sujets sont proposés aux candidats du concours interne et du troisième concours. Les différentes épreuves sont de même durée et de même coefficient (durée : 3 heures ; coefficient 1).

	Concours externe	Concours interne	3 <sup>ème</sup> voie
<b>Épreuves d'admissibilité</b>	<b>1) Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales.</b>	Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :	Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :
	<b>2) Réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;</li> <li>○ Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;</li> <li>○ L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;</li> <li>○ Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;</li> <li>○ Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;</li> <li>○ L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;</li> <li>○ Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;</li> <li>○ Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;</li> <li>○ L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;</li> <li>○ Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.</li> </ul>

Le choix du domaine par les candidats est définitif à la clôture des inscriptions.

Les épreuves ne comportent pas de programme réglementaire. Toutefois, les candidats sont invités à se référer aux programmes indicatifs figurant dans les notes de cadrage élaborées par une cellule pédagogique nationale.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets complets des épreuves écrites sont en ligne sur le site internet régional des centres de gestion ([www.cdg-aura.fr](http://www.cdg-aura.fr)), sur la page dédiée au concours, à la rubrique « Annales ».

Les sujets ou thématiques de sujets de la session 2023 sont les suivants :

	FINANCES	DROIT PUBLIC	ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	DROIT CIVIL
<b>CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS</b>				
<b>NOTE PAR DOMAINE</b>	Les problématiques liées à la hausse des prix de l'énergie pour les finances des collectivités territoriales (9 documents, 25 pages)	Les reclassements pour inaptitude physique dans la fonction publique territoriale (11 documents, 26 pages)	L'analyse des besoins sociaux (9 documents, 24 pages)	L'optimisation de la délivrance des titres d'identité (12 documents, 29 pages)
<b>CONCOURS EXTERNE</b>				
<b>QUESTIONS PAR DOMAINE</b>	<p><b>Question 1 (6 points)</b> L'autonomie financière des collectivités territoriales</p> <p><b>Question 2 (4 points)</b> Les sources de financement de l'investissement pour les collectivités territoriales</p> <p><b>Question 3 (4 points)</b> La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)</p> <p><b>Question 4 (2 points)</b> Citez les principes de la commande publique</p> <p><b>Question 5 (2 points)</b> Les régies d'avances et de recettes</p> <p><b>Question 6 (2 points)</b> La taxe de séjour</p>	<p><b>Question 1 (6 points)</b> La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale</p> <p><b>Question 2 (4 points)</b> Les collectivités territoriales à statut particulier</p> <p><b>Question 3 (4 points)</b> Les grands principes du service public</p> <p><b>Question 4 (2 points)</b> La formation des élus</p> <p><b>Question 5 (2 points)</b> La gestion externalisée d'un service public</p> <p><b>Question 6 (2 points)</b> Les différents modes de recrutement dans la fonction publique territoriale</p>	<p><b>Question 1 (6 points)</b> Comment la commune peut-elle intervenir dans la lutte contre la précarité de sa population ?</p> <p><b>Question 2 (4 points)</b> Objectifs et partenaires des politiques d'insertion des jeunes</p> <p><b>Question 3 (4 points)</b> L'action de la protection maternelle infantile (PMI)</p> <p><b>Question 4 (2 points)</b> Les missions de l'agence régionale de santé (ARS)</p> <p><b>Question 5 (2 points)</b> Citez les 4 missions légales obligatoires du centre communal d'action sociale (CCAS)</p> <p><b>Question 6 (2 points)</b> Le dispositif de recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA)</p>	<p><b>Question 1 (6 points)</b> Quels sont les apports de la loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption ?</p> <p><b>Question 2 (4 points)</b> Les bulletins d'état civil</p> <p><b>Question 3 (4 points)</b> Les obligations et pouvoirs du tuteur à l'égard des biens de la personne protégée</p> <p><b>Question 4 (2 points)</b> Citez les conditions du divorce pour faute</p> <p><b>Question 5 (2 points)</b> La nue-propriété : définition et incidences</p> <p><b>Question 6 (2 points)</b> Les baux ruraux conclus par les collectivités territoriales : définition et intérêt</p>
<b>NOTE SUR LES CT</b>	L'activité commerciale de proximité (29 pages, 11 documents)			

Choix du domaine lors de l'inscription (**candidats présents à l'écrit**) :

	<b>Finances</b>	<b>Droit public</b>	<b>Action sanitaire et sociale</b>	<b>Droit civil</b>	<b>Total</b>
<b>Concours externe (questions)</b>	76	165	143	76	<b>460</b>
<b>Concours interne (note)</b>	209	394	308	273	<b>1 184</b>
<b>Troisième concours (note)</b>	21	42	33	22	<b>118</b>
<b>Total</b>	<b>305</b>	<b>599</b>	<b>482</b>	<b>366</b>	<b>1 753</b>

De manière transversale aux trois voies de concours, le droit public est le domaine majoritairement choisi par les candidats avec 34% des candidats présents à l'écrit. L'action sanitaire et sociale ainsi que le droit civil suivent avec respectivement 27,5 % et 20,9 % des candidats. Le domaine des finances attire le moins de candidats (17,4 %).

## Concours externe

---

### Observations des correcteurs sur l'épreuve de questions par domaine

---

Les correcteurs des différents domaines estiment que les questions étaient pertinentes et d'actualité tout en étant pour la plupart d'entre elles accessibles et adaptées au niveau du concours. Elles invitaient les candidats à démontrer leurs connaissances des fondamentaux nécessaires à la prise de fonction sur un poste de catégorie B.

Les correcteurs jugent le niveau global des candidats décevant. Les candidats semblent en effet peu ou pas préparés à l'épreuve : la moitié d'entre eux obtiennent une note éliminatoire. Les bases ne sont souvent pas acquises et les réponses données sont souvent trop superficielles, témoignant d'un manque de culture administrative. De nombreux candidats ont fait des impasses sur des questions. Ces difficultés se manifestent particulièrement pour les questions à 6 points, qui nécessitent une certaine structure et un développement plus approfondi. C'est notamment le cas pour celle du domaine « finances » sur l'autonomie financière des collectivités territoriales, et celle du domaine « droit public » sur la loi 3DS. L'orthographe, la grammaire et la syntaxe représentent également des points faibles pour de nombreux candidats. Les correcteurs invitent les candidats à se préparer davantage à cette épreuve et à étoffer leurs connaissances fondamentales. Les candidats sont également invités à étudier les questions d'actualité en lien avec le domaine choisi et les enjeux soulevés pour les collectivités territoriales.

Les meilleures copies témoignent de connaissances solides, soutenues par des réponses structurées, une maîtrise des questions et du vocabulaire technique, ainsi qu'une préparation sérieuse et rigoureuse, basée sur des outils tels que les annales et les rapports de jury. Des exemples de bonnes copies seront prochainement mis en ligne sur la [page dédiée au concours de rédacteur](#) du site des centres de gestion Auvergne-Rhône-Alpes, sous l'onglet « Bonnes copies ».

### Observations des correcteurs sur l'épreuve de note sur les collectivités territoriales

---

La thématique de l'activité commerciale de proximité a été jugée pertinente et en lien avec les préoccupations actuelles des collectivités territoriales. Les correcteurs ont salué la qualité du dossier fourni, chacun des documents ayant une utilité réelle pour la construction de la note.

Le niveau général des copies a révélé une méconnaissance des principes méthodologiques de la note de synthèse chez de nombreux candidats, se manifestant par des introductions insuffisantes ou absentes, souvent sans dégager de problématique claire, ainsi que des plans mal définis et une absence de timbre. Ces déficiences étaient accentuées par des problèmes récurrents d'orthographe et de syntaxe, affectant la lisibilité et la compréhension des copies. De plus, les candidats ont souvent eu du mal à gérer leur temps, produisant ainsi des copies incomplètes ou trop courtes ne permettant pas au destinataire de saisir les enjeux du sujet.

Les meilleures copies ont démontré une bonne compréhension du sujet, une analyse et une structuration efficace des informations ainsi qu'une restitution claire et hiérarchisée des enjeux.

Les correcteurs rappellent aux candidats qu'il s'agit d'une note administrative, destinée à éclairer un destinataire – généralement élu ou directeur général des services – sur les enjeux que représentent le problème soulevé pour la collectivité et qu'il convient de renforcer la préparation méthodologique spécifique à la note. Par ailleurs, les candidats sont encouragés à dégager une problématique claire et bien définie et à approfondir leur analyse des documents. Enfin, un effort particulier doit être consacré à l'amélioration des compétences rédactionnelles.

### Notation des épreuves écrites du concours externe

EXTERNE						
	NOTE SUR LES CT durée : 3h - coef. 1	QUESTIONS PAR DOMAINE durée : 3h - coef. 1				Total Questions
		Finances	Droit public	Action sanitaire et sociale	Droit civil	
<b>Total copies</b>	<b>468</b>	<b>76</b>	<b>165</b>	<b>143</b>	<b>76</b>	<b>460</b>
≥ 15	8	3	3	1	6	13
≥ 12 < 15	59	5	7	7	8	27
≥ 10 < 12	66	3	11	8	7	29
≥ 8 < 10	99	1	21	24	6	52
≥ 5 < 8	179	23	34	32	21	110
< 5	57	41	89	71	28	229
<b>% &lt; 5 (note éliminatoire)</b>	<b>12%</b>	53,95%	53,94%	49,65%	36,84%	<b>49,78%</b>
<b>% ≥ 10</b>	<b>28%</b>	14,47%	12,73%	11,19%	27,63%	<b>15,00%</b>
<b>Note la plus élevée</b>	<b>17,00</b>	16,88	15,88	15,13	17,63	<b>17,63</b>
<b>Note la plus basse (sauf 0)</b>	<b>0,25</b>	0,38	0,25	0,50	0,25	<b>0,25</b>
<b>Note moyenne</b>	<b>8,19</b>	<b>5,41</b>	<b>5,24</b>	<b>5,74</b>	<b>7,17</b>	<b>5,74</b>
<i>Rappel note moyenne 2021</i>	<i>8,46</i>	<i>6,47</i>	<i>5,59</i>	<i>6,40</i>	<i>7,54</i>	<i>6,31</i>

## Concours interne et troisième concours

### Observations des correcteurs sur l'épreuve de note par domaine

Les correcteurs ont généralement jugé les sujets pertinents et bien construits, en lien avec des problématiques actuelles et importantes pour les collectivités territoriales. Les dossiers fournis étaient complets et pertinents, permettant aux candidats de bien saisir les enjeux des différentes thématiques.

Quel que soit le domaine, les correcteurs ont unanimement estimé que le niveau global des copies était plutôt faible, certainement en raison d'un manque de préparation. De nombreux candidats ne maîtrisent pas la méthodologie de la note : absence de timbre, introductions manquant de clarté, sans définition du sujet, problématique ou éléments de contexte. Les copies sont également souvent trop succinctes et limitées à une ou deux pages. Les plans sont formalisés dans la plupart des copies mais ils sont souvent inadaptés. Peu de candidats parviennent à sélectionner les thèmes principaux et à exploiter le dossier de manière construite. Les titres des plans sont également trop brefs et pas assez travaillés. Enfin, la qualité rédactionnelle (syntaxe et orthographe) est généralement très moyenne.

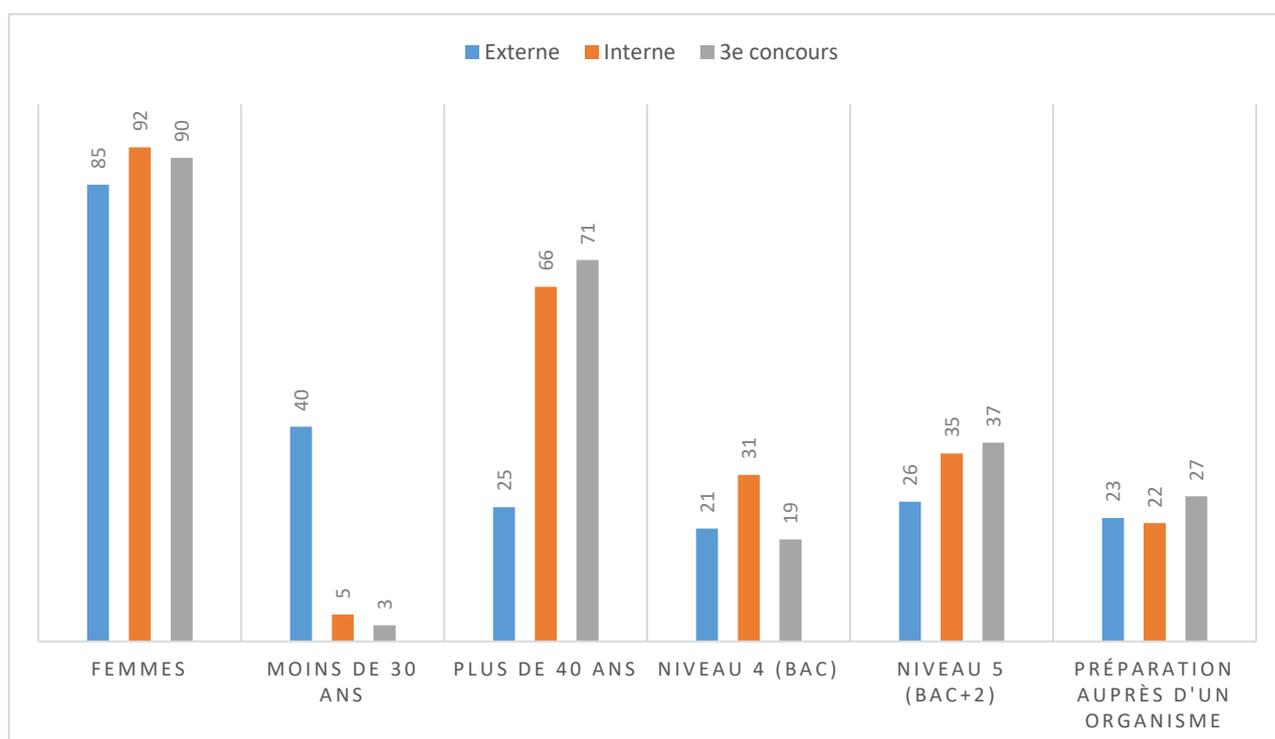
Les meilleures copies ont démontré une compréhension solide des sujets abordés et une capacité à mobiliser des connaissances pertinentes. Elles ont montré une capacité à comprendre et analyser les dossiers fournis et à intégrer les informations pertinentes à la note, traduisant des connaissances générales solides et une préparation à la méthodologie l'épreuve.

### Notation des épreuves écrites du concours interne et du troisième concours

INTERNE					
	NOTE PAR DOMAINE durée : 3h - coef. 1				
	Finances	Droit public	Action sanitaire et sociale	Droit civil	Total
<b>Total copies</b>	<b>209</b>	<b>394</b>	<b>308</b>	<b>273</b>	<b>1184</b>
≥ 15	1	0	1	0	<b>2</b>
≥ 12 < 15	25	30	34	26	<b>115</b>
≥ 10 < 12	34	69	45	22	<b>170</b>
≥ 8 < 10	36	88	82	56	<b>262</b>
≥ 5 < 8	81	158	97	118	<b>454</b>
< 5	32	49	49	51	<b>181</b>
<b>% &lt; 5 (note éliminatoire)</b>	15,31%	12,44%	15,91%	18,68%	<b>15,29%</b>
<b>% ≥ 10</b>	28,71%	25,13%	25,97%	17,58%	<b>24,24%</b>
<b>Note la plus élevée</b>	16,25	14,75	15,00	14,75	<b>16,25</b>
<b>Note la plus basse (sauf 0)</b>	2,00	0,50	0,75	1,00	<b>0,50</b>
<b>Note moyenne</b>	<b>7,86</b>	<b>7,82</b>	<b>7,97</b>	<b>7,39</b>	<b>7,76</b>
<i>Rappel 2021</i>	<b>7,47</b>	<b>7,66</b>	<b>7,18</b>	<b>7,02</b>	<b>7,36</b>

TROISIÈME CONCOURS					
	NOTE PAR DOMAINE durée : 3h - coef. 1				
	Finances	Droit public	Action sanitaire et sociale	Droit civil	Total
<b>Total copies</b>	21	42	33	22	<b>118</b>
≥ 15	0	0	1	0	<b>1</b>
≥ 12 < 15	2	5	3	1	<b>11</b>
≥ 10 < 12	5	12	8	5	<b>30</b>
≥ 8 < 10	5	5	6	6	<b>22</b>
≥ 5 < 8	8	17	14	7	<b>46</b>
< 5	1	3	1	3	<b>8</b>
<b>% &lt; 5 (note éliminatoire)</b>	4,76%	7,14%	3,03%	13,64%	<b>6,78%</b>
<b>% ≥ 10</b>	33,33%	40,48%	36,36%	27,27%	<b>35,59%</b>
<b>Note la plus élevée</b>	14,00	14,50	15,50	13,00	<b>15,50</b>
<b>Note la plus basse (sauf 0)</b>	4,50	4,50	4,00	2,00	<b>2,00</b>
<b>Note moyenne</b>	<b>8,69</b>	<b>8,50</b>	<b>8,70</b>	<b>7,93</b>	<b>8,48</b>
<i>Rappel 2021</i>	<b>7,49</b>	<b>9,18</b>	<b>6,77</b>	<b>7,98</b>	<b>7,97</b>

### Le profil des candidats présents à l'écrit



- **Sexe** : les hommes sont minoritaires au sein des trois voies de concours.
- **Age** : la proportion des candidats de moins de 30 ans au concours externe est nettement supérieure à celle observée dans les deux autres voies de concours. En effet, la tranche d'âge des plus de 40 ans constitue 66 % des candidats au concours interne et 71 % des candidats au troisième concours.
- **Niveau d'étude** : au concours externe, les niveaux de diplômes sont hétérogènes : alors que 21% des candidats détiennent un diplôme de niveau 4 (Bac), les candidats ayant un diplôme de niveau 5 (Bac +2), de niveau 6 (Bac +3/4) et de niveau 7 (Bac +5 et plus) représentent chacun une part exactement égale de 26%. Au concours interne, ce sont les candidats de niveaux 4 et 5 qui se démarquent (31 et 35%), alors qu'au 3<sup>e</sup> concours, les candidats de niveaux 5 et 6 sont les plus représentés (37 et 24%).
- **Suivi d'une préparation** : environ la moitié des candidats déclarent s'être préparés personnellement (53 % pour le concours externe, 49% pour le concours interne et 52% pour le troisième concours).

## L'admissibilité

---

À l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury se réunit pour arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury examine tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs et décide de ne pas noter deux copies du concours externe et neuf copies du concours interne qui contreviennent clairement aux consignes données aux candidats en matière de respect de l'anonymat.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement ces consignes. Elles sont notées par ailleurs sur la première page de chacun des sujets et communiquées oralement, avant le début des épreuves écrites.

Le jury, au vu des notes proposées par les binômes de correcteurs, décide qu'il n'y a pas lieu d'opérer une péréquation des notes. Il délibère ensuite sur les seuils d'admissibilité.

- Au concours externe, le seuil est fixé à 10,00/20 et seuls 89 candidats sont déclarés admissibles pour 100 postes, soit un ratio de 0,89 candidat par poste ;
- au concours interne, le seuil est fixé à 10,50/20 et 231 candidats sont déclarés admissibles pour 115 postes, soit un ratio de 2 candidats par poste ;
- au troisième concours, le seuil est fixé à 10,00/20 et 42 candidats sont déclarés admissibles pour 15 postes, soit un ratio de 2,8 candidats par poste.

## LES ÉPREUVES D'ADMISSION

---

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 18 au 21 mars 2024 dans les locaux du cdg69 à Sainte Foy-lès-Lyon.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury constitués en groupes d'examineurs représentant chacun un des collèges règlementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

353 des 362 candidats admissibles étaient présents aux épreuves.

## L'épreuve d'entretien

---

L'épreuve est de même nature dans les trois voies de concours, sous la forme d'un entretien de 20 mn débutant par un exposé du candidat de 5 mn maximum.

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
	<i>durée totale de l'entretien : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 1</i>		
Épreuves orales d'admission	L'épreuve se compose d'un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois.	L'épreuve se compose d'un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.	L'épreuve consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire. Affectée d'un coefficient 1, elle représente la moitié de la note moyenne finale pour les concours interne et de 3<sup>ème</sup> voie et un tiers de la note moyenne finale pour le concours externe.

### Remarques du jury

---

Les membres du jury ont plutôt été agréablement surpris par les prestations des candidats malgré un niveau global très hétérogène. Ils ont noté une grande diversité de profils parmi les candidats, bien qu'au concours externe, la plupart des candidats étaient déjà en poste.

Les exposés étaient généralement bien préparés, mais tendent souvent à être trop scolaires et stéréotypés, suivant des plans types. De plus, de nombreux candidats semblaient très stressés, ce qui a pu influencer leurs performances.

Lors de la phase de questions, il a été observé que beaucoup de candidats se contentaient de reproduire des connaissances apprises plutôt que de démontrer une réflexion personnelle et analytique. Beaucoup éprouvent des difficultés à se projeter efficacement dans les missions d'encadrant et hésitent fréquemment lorsqu'il s'agit d'analyser l'efficacité des dispositifs dans leur environnement de travail.

Les connaissances des candidats sur l'environnement territorial ne répondent pas toujours aux attentes, avec des lacunes notables en matière d'organisation administrative et le fonctionnement des collectivités territoriales. Les réponses fournies sont souvent approximatives, y compris sur des sujets d'actualité, qui ne sont pas toujours bien maîtrisés. Il est souvent difficile d'obtenir des réponses claires sur des thèmes tels que la transition écologique et la laïcité, cette dernière n'étant pas toujours bien comprise.

Cependant, le jury souhaite mettre en avant certains candidats qui se distinguent par une excellente connaissance de l'environnement territorial, une attitude professionnelle et une curiosité en phase avec les missions du cadre d'emplois. Ces candidats montrent un intérêt marqué pour les évolutions de la fonction publique territoriale et adoptent une attitude proactive sur le sujet.

Enfin, le jury rappelle aux candidats que l'épreuve dépasse le simple échange sur leur expérience personnelle et les encourage à se tenir informés de l'actualité relative à l'environnement territorial.

## Notation des épreuves d'entretien

	Externe		Interne		3 <sup>e</sup> concours	
≥ 14	<b>27</b>	31%	<b>51</b>	23%	<b>10</b>	24%
12 à 13,5	<b>19</b>	22%	<b>41</b>	18%	<b>3</b>	7%
10 à 11,5	<b>10</b>	11%	<b>55</b>	25%	<b>9</b>	22%
5 à 9,5	<b>30</b>	34%	<b>73</b>	33%	<b>19</b>	46%
< 5	<b>2</b>	2%	<b>4</b>	2%	<b>0</b>	0%
<b>Total présents</b>	<b>88</b>	<b>100%</b>	<b>224</b>	<b>100%</b>	<b>41</b>	<b>100%</b>
Absents	1		7		1	
Note la plus basse	3		4,50		5,00	
Note la plus élevée	18		18,00		18,00	
<b>Note moyenne</b>	<b>11,50</b>		<b>11,11</b>		<b>10,35</b>	
<b>Notes ≥ 10</b>	56	63,64%	147	65,63%	22	53,66%
<i>Rappel 2021</i> Note moyenne	11,72		10,86		10,86	

## L'admission

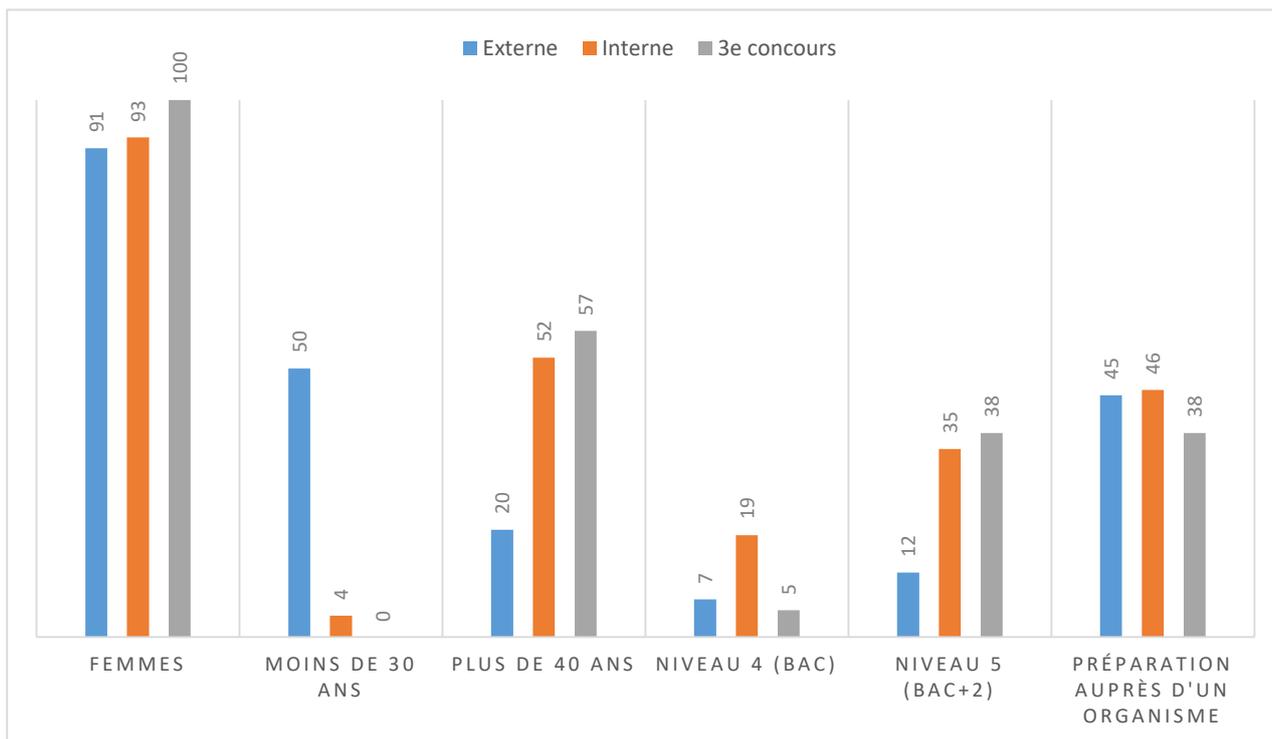
À l'issue de l'ensemble des épreuves, le jury se réunit pour fixer les seuils d'admission et déclarer le nombre de candidats admis aux concours.

Au regard des résultats du concours externe, et conformément aux dispositions de l'article 5 du décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier des rédacteurs territoriaux, autorisant des « bascules » de postes d'une voie à l'autre dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes, le jury décide d'opérer un transfert de postes du concours externe vers les deux autres voies.

- Au concours externe, le jury déclare admis 66 candidats avec un seuil à 10,50/20.
- Au concours interne, le jury déclare admis 143 candidats avec un seuil à 10,88/20 (+28 postes du concours externe).
- Au troisième concours, le jury déclare admis 21 candidats avec un seuil à 10,75/20 (+6 postes du concours externe).

Le jury pourvoit ainsi la totalité des 230 postes ouverts.

## Le profil des lauréats



- **Sexe** : la part des femmes parmi les lauréats est supérieure à la part des femmes présentes à l'écrit. En troisième voie, la totalité des lauréats sont des femmes.

- **Age** : la moitié des lauréats du concours externe ont moins de 30 ans. Au concours interne et au troisième concours, ce sont les candidats entre 30 et 39 ans qui réussissent le mieux (44% de lauréats pour 30% de présents à l'écrit au concours interne, et 43% de lauréats pour 26% de présents à l'écrit au troisième concours).

- **Niveau d'étude** : au concours externe, les candidats ayant un niveau bac+3 ou plus représentent 82% des lauréats, alors que la condition d'accès repose sur un niveau baccalauréat. Au concours interne, ils sont 65% à avoir un niveau bac+3 ou plus et 44% au troisième concours.

- **Suivi d'une préparation** : la part des candidats ayant suivi une formation auprès d'un organisme est nettement plus élevée parmi les lauréats que parmi les présents à l'écrit.

## CONCLUSION

Au terme de l'ensemble des opérations de ces concours, le jury remercie le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon de tous les moyens mis à disposition du jury pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions, avec professionnalisme et rigueur.

Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ayant permis un bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 30 juillet 2024

Le Président du jury



Damien MONNIER  
Maire de Sathonay-Camp (69)